

**École Saint-Barthélemy**  
**Pavillon des Érables**  
7081, av. des Érables  
Montréal (Québec) H2E 2R1  
Tél. : 514 596-4877

**Pavillon Sagard**  
7400, rue Sagard  
Montréal (Québec) H2E 2S9  
Tél. : 514 596-4858

stbarthelemy@cscdm.qc.ca



## Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire du 9 juin 2022  
Rencontre en présentiel au local 109 du pavillon Sagard à 17 h

### Procès-verbal

#### 1. Ouverture de l'Assemblée

Sont présents :

Vincent Archambault, parent, pavillon Sagard  
Élisabeth Babin, TES (pour le syndicat enseignant), pavillon des Érables  
Josée Bélanger, enseignante, pavillon des Érables  
Caterina Cianci, directrice adjointe, pavillon Sagard  
Isabelle Crête, enseignante, pavillon Sagard  
Audrey Deschenaux, enseignante, pavillon des Érables  
Jessie Duvivier, service de garde, Sagard  
Marianne Jacques, parent, pavillon des Érables  
Renée Martineau, enseignante, pavillon Sagard  
Marie-Josée Normandin, directrice  
Alison Paradis, parent, pavillon Sagard  
Nathalie Viens, parent, pavillon Sagard  
Ana Salvarrey, parent, pavillon des Érables  
Carmen Celina Santizo Diaz, service de garde, pavillon des Érables  
Anna Sheftel, parent, pavillon des Érables

Sont absents :

Lyne Brouillette, responsable du service de garde  
Marie-Lise Dion, parent, pavillon Sagard  
Sébastien Lanouette, parent, pavillon des Érables  
Judith Lévesque, directrice adjointe, pavillon des Érables  
Natalia Perlina, enseignante, pavillon des Érables  
Myriam Brouillette-Paradis, parent, pavillon des Érables



Commission  
scolaire  
de Montréal

### 1.1. Présence et vérification du quorum

La présidente Marianne Jacques constate qu'il y a quorum à 17 h 17.

## 2. **Questions du public**

### 2.1. En prévision des nouvelles demandes d'admission qui se feront à l'automne, un parent se demande à quel moment le formulaire à donner aux éducatrices sera disponible.

Caterina Cianci répond que toutes les informations sont contenues dans le site de l'école. Le formulaire pour les éducatrices de garderie sera disponible après la rencontre d'information, vers la mi-septembre.

### 2.2. Un parent veut savoir qui décide du service de traiteur. Ce parent indique que le menu actuel n'est pas nécessairement alléchant pour les enfants dans sa forme actuelle et qu'il existe des traiteurs dont le menu semble plus intéressant.

Madame Normandin indique que l'école doit faire affaire avec un seul traiteur et qu'il doit figurer parmi les fournisseurs homologués par le CSSDM. Meranda, à ce jour, était le seul qui pouvait livrer des repas chauds à temps, dans le respect de l'horaire de l'école.

Il est suggéré de former un comité qui s'occupera de chercher les traiteurs potentiellement intéressants. Alison Paradis serait prête à prendre le dossier en charge à titre de parent bénévole puisqu'elle ne compte pas se représenter au CÉ l'an prochain.

Madame Normandin propose de faire un sondage de satisfaction auprès des parents et d'en donner les échos au traiteur afin qu'il puisse s'ajuster au besoin. Il est suggéré de concevoir le sondage afin que les parents qui ne veulent pas faire affaire ou qui ne font plus affaire avec le traiteur actuel puissent aussi s'exprimer. Ce sondage sera envoyé au début de la nouvelle année scolaire.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour en septembre.

### 2.3. Quels sont les développements concernant la sécurisation aux abords de l'école?

Ana Salvarrey indique qu'il y aura une séance d'information en ligne sur la piste cyclable à venir sur la rue Villeray le 15 juin prochain.

Il y aura également une consultation concernant le réaménagement du carré Augier le 21 juin à 18 h. Il est nécessaire de s'inscrire. Les détails concernant ces deux événements seront envoyés à tous les parents par courriel.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Renée Martineau, appuyée par Isabelle Crête, le procès-verbal est adopté avec les modifications mineures demandées.

### **4. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2022**

La modification suivante a été apportée au procès-verbal concernant l'utilisation d'Amelia pour réserver les activités du service de garde : « Ana Salvarrey demande à vérifier si le paiement des sorties se fait lors de l'inscription sur Amilia. Madame Normandin indique qu'elle fera la vérification».

Madame Normandin ne connaît toujours pas la réponse.

Sur proposition d'Ana Salvarrey, appuyée par Josée Bélanger, le procès-verbal modifié est adopté.

### **5. Pour adoption**

#### **5.1. Gouvernance du CÉ : régie interne**

Marianne Jacques présente les modifications apportées au document de gouvernance du CÉ de l'école. Parmi celles-ci, on retrouve les ajouts suivants :

- Prévision d'une suppléance de secrétaire;
- Facilitation de la transition entre les présidences;
- Invitation acheminée aux parents substitués pour le premier CÉ de l'année;
- Coordination entre les divers comités;
- Suivi durant la période estivale;
- Formation obligatoire pour être membre du CÉ.

Compte tenu des difficultés rencontrées cette année concernant le remplacement des parents absents, il est proposé d'élire plus de substitués l'an prochain (soit au maximum 5 par pavillon). Pour ce faire, il serait possible de demander aux parents non élus à l'assemblée générale s'ils souhaitent être substitués. Madame Normandin indique qu'il est possible pour les membres du CÉ de faire du recrutement.

À la question qui lui est posée concernant le mode de rencontre prévu pour l'an prochain, madame Normandin indique que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit pour l'instant des réunions en présentiel. Certains membres soulignent que l'obligation d'assister aux réunions en personne pourrait avoir un impact sur le nombre de parents qui pourront y participer.

Sur proposition d'Alison Paradis, appuyée par Carmen Celina Santizo Diaz, le document de régie interne du CÉ est adopté.

## **6. Pour approbation**

### **6.1. Activités éducatives et campagne de financement**

Madame Normandin présente les sorties déjà prévues au calendrier scolaire de l'an prochain.

Un parent s'étonne du montant demandé aux parents pour l'activité de danse prévue pour les élèves de 2<sup>e</sup> année au pavillon Sagard, mais on lui explique qu'il s'agit de plusieurs ateliers chorégraphiques en prévision du spectacle faisant partie du module de recherche sur la danse. Les parents d'élèves ayant vécu ce module soulignent à quel point il s'agit d'un événement apprécié et attendu par les élèves.

Sur proposition d'Alison Paradis, appuyée par Isabelle Crête, les sommes prévues pour les activités présentées sont adoptées.

### **6.2. Budget pro forma**

Madame Normandin présente les diverses prévisions budgétaires, qui seront ajustées en fonction des chiffres réels de la rentrée.

Sur proposition d'Isabelle Crête, appuyée par Josée Bélanger, le budget pro forma est adopté.

### **6.3. Liste des effets scolaires DÉ et Sagard pour l'année scolaire 2022-23**

Madame Normandin présente les listes d'effets scolaires des deux pavillons pour l'an prochain.

Madame Normandin souligne que les prix des sorties prévues pour les groupes de maternelles à DÉ ne sont pas encore indiqués compte tenu de l'augmentation des coûts de transport en ce moment.

Un parent demande pourquoi le matériel n'est pas le même pour tous les groupes d'un même niveau. Madame Normandin rappelle que chaque enseignant.e bénéficie de son autonomie professionnelle. L'important est que le montant total soit similaire pour les groupes d'un même niveau.

Par ailleurs, il est souligné que l'étui demandé aux maternelles de DÉ (1 compartiment) ne correspond pas à celui demandé aux autres niveaux (2 compartiments). D'un point de vue écologique et

économique, cette décision se justifie difficilement. Il est rappelé que cet enjeu avait déjà été discuté l'an dernier. Josée Bélanger se propose pour présenter le point de vue des parents du CÉ aux enseignant.es de maternelles. Le CÉ suggère de demander à l'équipe enseignante si les membres veulent changer dès maintenant. Dans la négative, il serait peut-être pertinent d'avoir une discussion sur ce sujet dans l'équipe-école.

Il est donc demandé de faire un suivi à ce sujet pour la création des listes de 2023-24.

Sur proposition de Nathalie Viens, appuyée par Renée Martineau, les listes sont adoptées.

#### 6.4. Plan de lutte contre l'intimidation

Caterina Cianci présente les résultats du sondage auprès des élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année concernant la résolution de conflits. On voit que 98 % des répondants connaissent les stratégies de résolution de conflit et que 75 % d'entre eux ont résolu leurs conflits sans l'intermédiaire d'un adulte.

Un parent demande d'ajouter dans le rapport du sondage des précisions sur la méthodologie, surtout en ce qui concerne les aspects du « quand » (à quel moment s'est déroulé le sondage) et du « qui » (combien d'élèves ont répondu au sondage).

Pour l'an prochain, il est prévu d'inclure le service de garde dans le plan de surveillance.

Madame Normandin rappelle que les parents seront sensibilisés par la présentation, l'automne prochain, de la pièce de théâtre *Les parents presque parfaits*, qui établit notamment la différence entre conflit et intimidation.

Sur proposition de Isabelle Crête, appuyé par Carmen Celina Santizo Diaz, le plan de lutte est adopté.

#### 6.5. Transfert du fonds 4 vers le fonds 9

Madame Normandin rappelle que le fonds 4 est une sorte de « bas de laine » contenant environ 90 000 \$ pour l'année en cours. Certaines sommes sont toutefois déjà engagées, par exemple pour l'embellissement des cours d'école. Ce montant a été accumulé au fil des ans; c'est dans ce fonds que l'école dépose toutes les recettes des campagnes de financement ou les dons.

Pour pallier au manque de contributions volontaires de 20 \$ pour le programme Génie Arts, un parent propose de ramasser des dons lors de l'exposition du 14 juin. Madame Normandin souligne qu'il pourrait s'agir d'une bonne idée, mais la gestion de l'argent amassé serait complexe et le délai est trop court en ce sens.

Afin d'optimiser les contributions volontaires l'an prochain, il pourrait être envisagé que les parents fassent leur don à la Fondation de l'école; ils pourraient ainsi recevoir un reçu à des fins fiscales.

Madame Normandin présente une demande de transfert de 12 435 \$. Comme certains montants sont susceptibles d'être revus à la hausse d'ici la fin de l'année, les membres du CÉ autorisent le transfert d'une somme maximale de 15 000 \$ du fonds 4 vers le fonds 9.

Sur proposition Josée Bélanger, appuyée par Jessie Duvivier, le transfert est approuvé.

## **7. Pour information**

### **7.1. Point sur la COVID**

Madame Normandin fait le point à ce sujet. Voici ce qui en ressort :

- Beaucoup d'enfants ont des maux de ventre et de gorge ainsi que des nausées en ce moment, mais les tests COVID demeurent négatifs.
- La quantité de tests effectués chaque jour a considérablement diminué.
- Aucune consigne particulière au sujet de la COVID n'a été transmise pour l'instant concernant la rentrée.

Dans le dossier du recyclage des masques, la réponse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est claire : le recyclage des masques est une dépense COVID admissible et remboursable par le ministère de l'Éducation. Ainsi, si l'école décidait d'aller de l'avant, le CSSDM pourrait rembourser l'école et serait à son tour remboursé par le ministère de l'Éducation. Cependant, la position du CSSDM reste la même : la dépense est non remboursable et ils ne veulent pas aller de l'avant.

La présidente du CÉ est en attente de la réponse officielle concernant le maintien de la position du CSSDM. Une lettre devrait être acheminée à l'école dans les prochains jours.

Pour l'instant, les masques sont conservés au sous-sol jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, bien que leur entreposage ne réponde pas à des normes jugées sécuritaires.

Dans ce contexte Nathalie Viens propose la résolution suivante :

*Bien qu'il s'agisse d'un enjeu important pour ses membres, le CÉ de l'école Saint-Barthélemy refuse que le recyclage des masques soit payé à même le budget de l'école étant donné que le CSSDM peut se faire rembourser ladite dépense par le ministère de l'Éducation.*

Cette proposition est appuyée par Alison Paradis et Isabelle Crête.

Les membres du CÉ remercient Marianne Jacques pour toutes les démarches entreprises depuis l'an passé au sujet du recyclage des masques.

## 7.2. Courriel de réponse déglacement de la cour du pavillon des Érables

La réponse est présentée aux membres du CÉ.

## 7.3. Et tant d'Arts/Arts +

Madame Normandin informe les membres du CÉ qu'un courriel a été envoyé aux parents du pavillon des Érables afin qu'ils puissent signifier l'intérêt de leurs enfants à participer au programme Arts +. Les nombreuses demandes ont été acceptées même celles ayant été envoyées après la date limite.

### Dépôt rapport de la visite IB et prochaines étapes

Le rapport sera présenté plus en détail dans une rencontre du CÉ l'an prochain.

Renée Martineau souligne le travail exceptionnel d'Isabelle Crête, coordonnatrice du programme IB, qui est d'ailleurs louangée dans le rapport.

Elle indique rapidement quelques points forts ayant été soulignés par les évaluatrices : l'interdisciplinarité; l'arbre de bienveillance; le conseil des élèves; le club de lecture; la participation du service de garde par le biais d'activités ludiques liées aux modules de recherche; la belle communication avec la communauté scolaire.

## 7.4. Plaque commémorative Ludovic Grégoire

Madame Normandin présente le modèle de plaque qui sera apposée à la bibliothèque du pavillon des Érables d'ici la fin de l'année scolaire.

## 7.5. Service de garde

Madame Normandin indique que les affectations des éducateurs/éducatrices ont été faites pour l'an prochain et que 5 éducatrices vont changer de pavillon. Ce remaniement se justifie notamment par le fait que les éducateurs/éducatrices vont assumer une partie de la surveillance des récréations ce qui a pour effet de changer la configuration de leurs tâches.

Madame Normandin indique qu'elle a appris aujourd'hui qu'il y aura un coût uniforme pour la surveillance du dîner à la grandeur du Québec.

## 7.6. Rentrée 2022-23

Madame Normandin indique que la rentrée se fera à nouveau avec des couleurs de chandail différentes selon les niveaux. Ce code vestimentaire permet un meilleur repérage des enfants par niveau. Normalement, les parents devraient pouvoir entrer dans la cour pour accompagner leur enfant le matin de la rentrée.

Un courriel de rappel concernant la rentrée sera envoyé à tous les parents vers la mi-août.

7.7. Bilan

Madame Normandin et Marianne Jacques feront un rapport de reddition de comptes semblable à celui qui avait été fait l'an dernier.

8. **Comité de parents**

Vincent Archambault indique qu'il n'y a rien de nouveau à ce sujet. La prochaine réunion est prévue pour l'an prochain.

9. **Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 12.

10. **Vins et fromages des bénévoles**

Madame Normandin invite les membres du CÉ à rejoindre les bénévoles déjà présents dans le gymnase du pavillon Sagard pour l'événement Vins et Fromages, qui vise à remercier les parents de leur implication dans la vie de l'école.



Marianne Jacques  
Présidente

Marie-Josée Normandin  
Directrice

Nathalie Viens  
Secrétaire